BULLETIN N° 1 D'ADHÉSION

Allianz

Effacer

AU CONTRAT D'ASSURANCE FFME 2021-2022

Si vous n'avez pas souscrit l'assurance fédérale,
1. Veuillez compléter le document,
2. cocher la case
3. Signer et dater
4. Nous transmettre ce document avant le samedi 23 octobre.

Je soussigné(e)

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M (Nom, prénom en lettres capitales) : _____

_____

Date de naissance : └┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘└┘

Adresse : _____

Code postal └┘└┘└┘└┘└┘ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

☐ agissant pour mon propre compte

☐ agissant pour le compte de l'enfant mineur :

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence 2020-2021 : _____ Club : _____

Déclare :

☐ avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2021-2022, relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz IARD société anonyme au capital de 991 967 200 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 RCS Nanterre,

☐ accepter la garantie Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €),

☐ ayant été informé de l'intérêt, en contrepartie d'une cotisation complémentaire forfaitaire, de renforcer ma couverture par des garanties optionnelles,

– je déclare avoir choisi les garanties Atteinte corporelle, Assistance/rapatriement (en complément de la responsabilité civile sportive obligatoire) :

☐ Base	(8 €)
☐ Base +	(11 €)
☐ Base ++	(18 €)

Et dans ce cas uniquement,

– avoir choisi, en plus, les options suivantes :

☐ Option ski de piste	(5 €)
☐ Option VTT	(30 €)
☐ Option slackline et highline	(5 €)
☐ Option trail	(10 €)

– avoir choisi les garanties optionnelles Indemnités journalières :

☐ IJ1	(18 €)
☐ IJ2	(30 €)
☐ IJ3	(35 €)

Date et signature : ……

☐ Je déclare ne vouloir souscrire aucune garantie optionnelle et n'accepter que la garantie Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €).

Les montants indiqués en euro correspondent aux cotisations annuelles TTC.

Nous vous remercions de retourner le présent bulletin, dûment rempli, à votre club - accompagné de votre règlement, par chèque bancaire libellé à l'ordre du club. La prise d'effet de vos garanties optionnelles sélectionnées est conditionnée par le paiement de votre cotisation.

Nous vous conseillons de conserver une copie de ce bulletin afin de garder une trace des choix que vous avez fait.

Nous vous informons que :

– La FFME agit en qualité de Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 08040595 (www.orias.fr) et est soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09,

– La FFME exerce en qualité de Mandataire du Cabinet Gomis-Garrigues-Zaragoza, agent général Allianz, immatriculé à ORIAS sous les numéros 07 020 818/08 045 968 et 19 001 116 et que, à ce titre, elle travaille exclusivement, pour la présentation de ces garanties d'assurance, avec une des sociétés du Groupe Allianz,

– La FFME peut bénéficier d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties.

REG32500 - V04/21 - Création graphique Allianz